



Info ADIM-Estrie

❁ Mot de la présidente



Marlène Carbonneau
Présidente ADIM-Estrie

Bonjour à toutes,
Je profite tout d'abord de cet info-ADIM pour vous souhaiter, en mon nom et en celui de toute l'équipe exécutive de l'ADIM-Estrie, une année 2016 remplie de bonheur, de joie, de santé et de succès.

Le temps des fêtes nous a certainement permis de recharger nos batteries et de passer du temps avec nos familles. Les attaques du gouvernement libéral envers le réseau de la petite enfance ont également pris un temps d'arrêt pendant la période des réjouissances. Cependant, il ne faut pas se leurrer, elles ne cesseront malheureusement pas au courant de l'année 2016.

Dans ce sens, tout au long de l'année nous procéderons à plusieurs actions pour tenter de minimiser les impacts de telles attaques. Consultez régulièrement vos courriels, ou notre page FACEBOOK, ou encore notre site Internet www.adim-estrie.com pour vous tenir au courant des actions que nous poserons puisque vous serez invitées à y participer.

Démonstrons, ensemble, au gouvernement libéral que le réseau public en petite enfance en est un de qualité et que les attaques envers celui-ci se fait au grand détriment de nos petits.

Finalement, je vous invite à faire lecture attentive de ce présent info-ADIM qui regorge d'informations importantes sur plusieurs sujets qui concernent les RSG.

Marlène Carbonneau

Pleins feux sur :

Mot de la présidente : Marlène Carbonneau	1
Vie syndicale locale/nationale	1
Relevé 30 et relevé 24	2
Zone pratico-pratique	2
Des mots d'enfant	2
Augmentation de la contribution parentale	3
Subvention pour enfant à besoins particuliers	3
Inscription au service de garde	3
Clause remorque au secteur public	4
Site Internet de place en Estrie	4
Remplacement lors d'arrêt de travail	4
Les partenaires de l'ADIM-Estrie	4

❁ Vie syndicale locale/nationale



- Comité exécutif ADIM-Estrie : 13 janvier 2016
- Conseil général de la CSA : 19-20-21 janvier 2016
- Formation des membres « Bâtir des Ponts avec les parents » :
23 janvier 2016
- Formation des membres « Observation » : 6 février 2016
- Conseil sectoriel des ADIMs : 2-3 février 2016

✿ Rappel relevé 30 et relevé 24

Relevé 30

Nous vous rappelons que c'est votre BC qui doit émettre le relevé 30. Votre obligation se situe au niveau du numéro d'assurance sociale (NAS) du parent, vous devez obtenir le NAS du parent signataire de l'entente de service et le transmettre au BC. Si le parent refuse de vous transmettre son NAS, vous devez l'indiquer dans le formulaire que votre BC vous a fourni.

Relevé 24

Pour obtenir toutes les informations nécessaires à la production du relevé 24, consultez le sommaire 24 (RL-24.S). Toute personne titulaire d'un permis délivré en vertu de la et tout particulier reconnu à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial par un BC ont l'obligation de produire un relevé 24 pour tous les parents ayant payé des frais de garde admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants.

Voici **quelques exemples** de frais de garde admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants :

- les frais additionnels payés pour les heures supplémentaires de garde ;
- les frais payés pour les jours de garde auxquels ne s'applique pas la contribution réduite.

Voici **quelques exemples** de frais de garde non admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants :

- la contribution fixée par le gouvernement et la contribution additionnelle ;
- les coûts supplémentaires lors de sorties (par exemple, un droit d'entrée à une activité ou un coût relatif au transport) ;
- la pénalité pour retard de paiement des frais de garde.

Aucun relevé 24 ne doit être produit pour les parents qui ont uniquement payé la contribution fixée par le gouvernement.



✿ Zone pratico-pratique

Un jeu de mémoire sur le thème des dinosaures

Voici un très joli jeu de mémoire à faire avec les amis de la garderie sur le thème des dinosaures.

1° Allez au <http://www.adim-estrie.com/> à l'accueil

2° Ouvrez le fichier PDF : jeu de mémoire de dinosaure

3° Imprimer le document en deux exemplaires (nous vous invitons à l'imprimer sur du papier cartonné pour plus de robustesse). Au choix, vous pouvez également plastifier les petites cartes pour conserver le jeu longtemps.

4° Découpez chaque image

5° Durant les journées froides de l'hiver, ce petit jeu fait office d'excellent jeu de table.



✿ Des mots d'enfant

Une RSG est en train d'éteindre les lumières du local pour la période de la sieste et Nathan, Quatre ans, lui dit : « Josée, pourquoi tu dés-allumes les lumières ? »



✿ Augmentation de la contribution parentale à 7,55\$ par jour

Dans le but d'informer les parents utilisateurs des services de garde régis et subventionnés, nous avons produit une lettre explicative à leur endroit. En effet, il est important que chacun de vos parents comprenne bien que l'augmentation de 0,25\$ qu'ils subissent à compter du 1^{er} janvier 2016 n'est en rien une augmentation pour les RSG, mais plutôt pour le gouvernement.

Il est également important que les parents utilisateurs soient mis au courant que le 0,25\$ supplémentaire versé par les parents est aussitôt remboursé par les RSG au gouvernement à même leurs subventions.

Dans ce sens, vous pouvez consulter la lettre que vous trouverez jointe à cet info-ADIM. Nous vous invitons à la distribuer à vos parents. Cependant, soyez assuré que le total du parent et de la subvention que vous recevez restera le même.

✿ Subvention pour enfant à besoins particuliers

Selon les règles budgétaires 2012-2013

Cette allocation vise à faciliter l'intégration d'un enfant handicapé de 59 mois ou moins chez une RSG. Elle correspond à la somme de deux montants (volet A et volet B).

Volet A

Un montant non récurrent de 1800\$ visant à financer l'équipement ou l'aménagement prévu dans le plan d'intégration de l'enfant et nécessaire pour tout le temps que dure son intégration (adaptation du matériel standard, acquisition d'équipement particulier relié à ses limitations fonctionnelles ou aménagement lui rendant les locaux accessibles).

Volet B

Un montant aidant à financer les frais supplémentaires liés au fonctionnement (baisse du ratio, ajout d'une assistante, formation et remplacement durant la période de formation, suivi du plan d'intégration ou autres raisons pertinentes) et indispensables pour le plan d'intégration.

Plan d'intégration

Le plan d'intégration doit être rempli par la RSG en collaboration avec les parents. Celui-ci doit être joint au rapport du professionnel de la santé **ou encore** avec l'attestation de la Régie des rentes du Québec. Vous devez également joindre à votre demande les recommandations du professionnel de la santé pour l'achat ou la modification d'équipement et son utilisation.

*Prenez note que vous pouvez retrouver une copie à remplir du plan d'intégration et du rapport du professionnel en allant sur le site Internet de l'ADIM-Estrie www.adim-estrie.com sous l'onglet document.

✿ Inscription au service de garde : Rappel sur les obligations de la RSG lors de l'inscription

Selon l'instruction no 9 section 2 et 5.1

Pour assurer le paiement des subventions à la RSG, le BC doit avoir en main les documents exigibles pour l'admissibilité à une PCR et aux allocations supplémentaires le cas échéant. Les documents exigibles sont ceux mentionnés à la section 2 de l'instruction. Si ces documents sont manquants, le BC demande à la RSG de les lui fournir immédiatement.

Si les documents manquants sont exigibles pour l'admissibilité à une PCR, aucune allocation n'est octroyée pour l'enfant concerné tant et aussi longtemps que la RSG n'a pas fourni les documents exigés.

Nous vous recommandons donc de ne pas accepter un enfant dans votre service de garde qui n'a pas son certificat de naissance. Nous ne pourrons pas intervenir auprès du BC s'il ne vous remet pas vos subventions pour cet enfant puisqu'il sera en tout point conforme à l'instruction no 9 du ministère de la Famille.

✧ Clause remorque au secteur public

Il y a quelques semaines, nous vous avons fait un rappel sur la clause remorque que nous avons sur le secteur public (art. 13.07 de l'entente collective). Nous tenons à vous informer qu'en tout premier lieu, les employés du secteur public doivent se rencontrer en assemblée générale pour se positionner sur l'entente de principe.

Si l'entente de principe est acceptée par les membres du réseau public, ils devront attendre la rédaction de leurs nouvelles conditions qui seront votées et également la signature officielle de leur convention collective. On parle ici d'un délai possible de 2, 3, 4 mois, voir plus.

Suite au vote, si l'entente de principe est acceptée, nous ne serons pas en mesure de vous fournir tous les détails. Dans ce sens, nous vous demandons d'être patiente. Il restera par la suite à établir de quelle façon le tout sera appliqué pour les RSG et quand.

Soyez assuré de notre suivi et dès que nous obtiendrons des détails, nous vous informerons.

✧ Site Internet de places en milieu familial pour l'Estrie

Guichet unique pour les places en milieu familial de l'Estrie

Le site Internet pour trouver les places vacantes en milieu familial en Estrie est désormais en ligne !!

www.milieufamilialestrie.ca

Plusieurs RSG ont déjà inscrit leur service de garde. Profitez de ce bel outil mis à votre disposition pour combler vos places vacantes actuelles ou futures. Ce site est strictement réservé aux RSG de l'ADIM-Estrie.

Nous désirons faire de notre site Internet la référence pour les parents en recherche d'une place en garderie pour leurs petits.

✧ Remplacement lors d'arrêt de travail

Plusieurs RSG bénéficient de leur assurance invalidité pour un arrêt de travail. Nous tenons à vous faire part d'une mise en garde.

Lorsque vous êtes en arrêt de travail et que vous décidez de prendre une remplaçante dans votre service de garde, vous devez tout de même respecter la notion du 20% d'absence (équivalant à environ 46 jours annuellement). Vous devez inscrire toutes vos journées de remplacement dans votre registre de remplacement dont vous avez l'obligation de présenter à votre agente à la conformité à sa demande.

Il est important de faire une distinction entre votre présence dans la maison et votre présence auprès des enfants. C'est votre présence auprès des enfants qui compte et non le simple fait d'être présente dans la maison.

✧ Coordonnées de l'ADIM-Estrie

825 rue Fabien
Sherbrooke Qc J1N 2J8

☎ (819) 612-1622

☎ sans frais 1 (888) 864-0592

☎ Télécopieur (819) 612-1633

Courriel : g28.adim.estrie@csq.qc.net

Extranet : <https://adim.accescsq.ca/accueil>

Site Internet : www.adim-estrie.com

Site de places en service de garde : www.milieufamilialestrie.ca



Grace à des partenariats avec plusieurs entreprises de la région, l'ADIM-Estrie est fier de vous proposer des rabais forts appréciables auprès de ces marchands.



Les RSG de l'ADIM-Estrie obtiennent 10% de rabais sur les services suivants au SPA ALGUA-SULIS :

- ↳ Accès au SPA, massages, soins du visage
 - ↳ Manicure, pédicure
- ↳ spa des mains, spa des pieds
- ↳ Maquillage, soins corporels
- ↳ Blanchiment des dents
- ↳ Achat des produits en magasin

SPA ALGUA SULIS situé au
950, rue King Ouest, Sherbrooke Qc. J1H 1S2



Planitou.ca est un outil d'information, de planification et de liaison entre l'éducatrice et la famille.



Les RSG de l'ADIM-Estrie ont le privilège d'obtenir 15% de rabais sur leurs achats chez COTON BOUTON situé au :

1215, rue Wellington Sud (coin Acadie)
Sherbrooke Qc J1H 5E8



Suivez le lien suivant pour vous informer des prix que vous pourriez avoir pour vos assurances :

<http://www.lapersonnelle.com>

Ou encore au numéro :
1-888-476-8737



www.Tech-Sport.ca
Tech-Sport.ca
2655, rue King Ouest
local 136
Sherbrooke, Qc. J1L 2G4



- Aiguisage de patin (hockey et artistique)
- Aiguisage de skis et planche à neige
- Entretien et réparation de vélo
- Entretien et réparation de cordage de raquettes de tennis, badminton, etc.



Membres Adim-Estrie

PROFITEZ-EN MAINTENANT - IDÉAL POUR LES GARDERIES !

8719 8ième Avenue, St-Michel, QC, H1Z 2X4 T. (514) 419-9291 F. (514) 419 9294



<http://lmdtpa.com/fr/>

25% de rabais
pour les RSG de
l'Estrie



GUYLAINE LACROIX

819-820-8201

musicpro@videotron.ca